



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°30-2020 – 3 septembre 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

RENTRÉE DES CASSES

La Lettre de la Michodière fait sa rentrée ce jeudi, même si, sans écrire, nous avons été sur le qui-vive ces dernières semaines tant l'actualité, liée au COVID ou pas, a été riche et tendue au moment de la pause estivale et de la parution de notre dernière lettre hebdomadaire le 16 juillet dernier.

A tel point que j'avais titré mon édito « Mensonges et trahisons » en référence à la fusion des deux URSSAF normandes d'une part et des écrits mensongers sur la classification d'autre part. Mais on peut aussi y ajouter d'autres sujets évoqués dans cette lettre comme la gestion calamiteuse de la prime COVID ou encore la disparition de certains de nos organismes, bref de la casse partout.

Ces dossiers vont bien sûr nous occuper prioritairement en cette rentrée. Mais il nous faudra aussi être attentifs aux conditions de travail et de télétravail durant cette crise sanitaire qui n'en finit pas. Des rendez-vous importants nous attendent aussi d'ici la fin de cette année : élections en ARS, élections pour la mesure de la représentativité des Agents de direction, la classification, le PLFSS...et nous portons toujours notre revendication auprès des pouvoirs publics d'un plan d'investissement pour la Sécurité sociale devant permettre l'augmentation des salaires et revoir le projet de classification.

Bref, le SNFOCOS continuera à être à vos côtés pour défendre vos intérêts et ceux de la Sécurité sociale, dans l'esprit des valeurs qui nous animent.

Et plus que jamais : Rejoignez-nous !

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :

Edito du Secrétaire

Général : Rentrée des casses

Page 2 : Palmarès : les premiers, les seconds, les derniers

Page 3 : Prime COVID : un symbole

Communiqué du COMEX de l'UCANSS

Pages 4 et 5 : INC Maladie du 2 septembre 2020

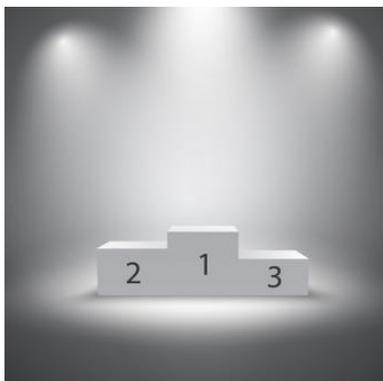
Déclaration préalable du SNFOCOS

Pages 6 et 7 : Témoignage Lassitude

Page 7 : Hommage à notre camarade Albert Mazella

Page 8 : Pensions différentielles – Courrier du SNFOCOS à l'UCANSS sur la pratique de la société PREVERE

Page 9 : Agenda



PALMARÈS

LES PREMIERS, LES SECONDS, LES DERNIERS

Comme il y a eu les « premiers de cordée », la macronie vient d'inventer les « **premières lignes** ».

Et qui dit des premiers, de cordée ou de ligne, dit des seconds, des troisièmes, jusqu'aux derniers. Une drôle de manière de vouloir créer des palmarès pour tout, et d'abord pour diviser les gens en remplaçant la solidarité, le collectif, par le tri, le classement.

Alors à la Sécu, sur quelle ligne sommes-nous ?

Les premières lignes sont les personnels soignants et tout le personnel en contact direct avec les patients, les malades et les citoyens en fragilité. Nous leur rendons hommage comme toute la nation l'a fait durant la crise.

Mais qui va-t-on trouver en seconde ligne ?

Dans l'agenda du nouveau Premier Ministre figure pour la rentrée des concertations sur les conditions de travail des salariés **et l'identification des emplois de la "deuxième ligne", c'est-à-dire « ceux pour lesquels la crise a révélé un écart important entre leur utilité à la cohésion sociale et la manière dont ils sont reconnus ».**

Cette définition pourrait faire entrer le personnel de la Sécurité sociale dans ce champ de la

deuxième ligne surtout si on se réfère aux messages des plus hautes autorités envoyés aux salariés durant la crise. On se souvient des paroles d'Olivier Véran dès le 24 avril dernier qui a exprimé aux salariés de la Sécu « **la reconnaissance de l'ensemble de la Nation** ».

Voilà pourquoi nous renouvelons notre demande au ministre d'un plan d'investissement et de revalorisation articulé autour de deux points :

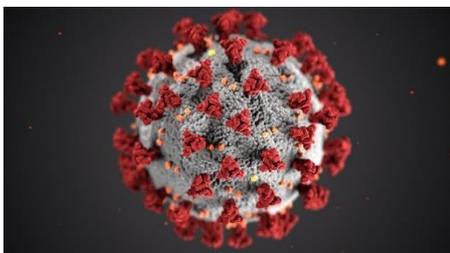
- **La revalorisation générale des salaires en augmentant la valeur du point,**
- **la revalorisation des métiers en allouant une enveloppe supplémentaire au projet actuellement en cours de négociation d'une nouvelle classification des emplois.**

Nous réitérons notre demande d'ouvrir des discussions sur les **conditions de travail** (télétravail notamment) et **la rémunération**.

Cette demande s'adresse à M. le Ministre Olivier Véran, M. le Directeur de la Sécurité Sociale Franck Von Lennep, M. le Président du COMEX de l'UCANSS Renaud VILLARD ainsi qu'aux directeurs généraux des caisses nationales.

De manière générale, **le dialogue social doit reprendre**, le SNFOCOS l'appelle de ses vœux.

Eric Gautron, Secrétaire national en charge de l'encadrement



PRIME COVID

UN SYMBOLE

La prime Covid que vous avez été très peu à percevoir est un symbole de la dégradation des valeurs que nous portons à la Sécurité sociale :

- **Dégradation du dialogue social** → alors que les partenaires sociaux, représentant les salariés et l'employeur, ont l'habitude de se réunir pour négocier de telles décisions, l'UCANSS n'a pas invité les organisations syndicales autour de la table des **négociations**. Nous avons été informés tardivement de cette **décision unilatérale** de l'employeur.
- **Dégradation de l'unicité des personnels** → Unis par une même **convention collective**, des grilles de rémunération communes, une fédération d'employeurs (l'UCANSS), le choix a pourtant été fait de définir des critères différents par branche et surtout des montants largement différents selon les salariés et les branches ([voir article précédent](#)).

Face à l'arbitraire de cette décision nationale, à l'arbitraire ensuite des attributions, vous

comprendrez pourquoi le SNFOCOS défend **l'augmentation générale de la valeur du point**, seul mécanisme permettant une réelle augmentation de salaire pour tous.

C'est pourquoi nous nous sommes aussi opposés lors des négociations sur la classification au projet de l'employeur qui voulait supprimer l'ancienneté qui, même plafonnée, reste l'unique moyen de gagner quelques points sur la fiche de paie de manière pérenne et automatique.

On était en droit ou en espérance de penser que la crise que nous traversons allait changer quelque peu les choses notamment avec l'employeur mais on s'aperçoit que la crise a plutôt eu tendance à **exacerber ses travers** : refus de négocier la prime, refus dans un premier temps de verser l'indemnité de télétravail, refus de prendre en compte les revendications sur la classification, et même communication mensongère sur cette négociation.

Gageons que la rentrée se fasse sous des meilleurs auspices pour rester optimiste, mais on sait bien qu'il n'y aura pas de « monde d'après ».

Eric Gautron, Secrétaire national en charge de l'encadrement

COMMUNIQUÉ DU COMEX DE L'UCANSS

INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE DE TÉLÉTRAVAIL - 25 août 2020

Le Comex de l'Ucanss, réuni sur convocation de son Président par voie dématérialisée le 20 août 2020, a décidé de prolonger, jusqu'au 31 octobre 2020, la possibilité laissée aux employeurs de verser une indemnité journalière exceptionnelle au titre du télétravail. Il appartiendra aux employeurs locaux, en lien avec les caisses nationales, de définir la quotité exceptionnelle de télétravail qu'ils autorisent, sur le fondement de l'article L.1222-11 du code du travail, en fonction notamment des métiers exercés et du contexte sanitaire local et national.



INC MALADIE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Comme l'a souligné notre Confédération, une nouvelle gouvernance opérationnelle s'ouvre désormais pour la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Le SNFOCOS vous souhaite la bienvenue, Monsieur Thomas FATOME. Durant votre parcours professionnel, nous avons pu apprécier vos qualités de dialogue et nous espérons que cela continuera.

Monsieur le Directeur Général vous avez été désigné dans un contexte sanitaire et social à nul autre pareil et nous sommes persuadés que vous partagez avec nous l'objectif de sauvegarder et pérenniser notre système de protection sociale, ainsi que la protection de l'ensemble du personnel de l'assurance maladie.

A cet égard, nous souhaitons connaître d'emblée votre position sur divers sujets majeurs pour le SNFOCOS.

D'une part, la mission de contact tracing. Aux yeux de nombreux cadres et praticiens conseils, le caractère essentiel de la mission demeure ancré mais l'enthousiasme s'est étiolé.

Ce fut le cas à cause des journées passées devant un écran vide, à cause de la surcharge de travail, parce que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle devient difficile à trouver en cette période de rentrée scolaire, ou encore tout simplement parce que la participation à la mission est imposée par certaines directions.

C'est désormais le cas car vos dernières instructions sont claires : vous appelez à une mobilisation de tous pour le contact tracing (CPAM, DRSM, service social) et donnez la priorité à la mission de tracing au point de mettre l'Assurance maladie « sous tension ».

Alors que ladite mission semble s'inscrire sur la durée, le personnel et ses représentants ont besoin d'avoir de la visibilité : que deviennent les missions traditionnelles de la Branche Maladie ? A quoi doivent s'attendre les DAM, les CIS, les personnels des CES et des Services médicaux pour ne citer qu'eux dont vous suspendez désormais l'essentiel de l'activité ?

Au niveau des CES, comme nous l'avons déjà souligné en juillet dernier nos collègues s'inquiètent de la pérennité de leur activité et de leurs missions de prévention. Le SNFOCOS vous alerte et réclame qu'un point dédié aux CES soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, notamment pour évoquer les conditions de travail et la nécessité de faire évoluer les objectifs, les missions et les modalités de reconnaissance (notamment via la classification) pour garantir l'attractivité des emplois et faire cesser le turn over.

Cette crise sanitaire sans précédent démontre les limites du système des COG et des objectifs continus de diminution des effectifs.

La CNAM dispose-t-elle de moyens pour permettre aux organismes locaux de mobiliser et de récompenser le personnel à la hauteur de son investissement ?

Nous renouvelons ici nos préoccupations :

- **Respect du secret médical**
- **Respect du volontariat**
- **Respect des IRP et du dialogue social**
- **Respect des principes de la négociation pour déterminer la « reconnaissance pécuniaire de cet engagement des personnels »**

D'autre part, la situation des services médicaux est préoccupante. Depuis plusieurs années, le SNFOCOS alerte sur les difficultés de recrutement et les risques encourus au niveau de l'attractivité. Un parallèle peut d'ailleurs être fait à ce niveau avec la situation connue dans les services médicaux, les CES et les UGECAM, et *in fine* c'est l'occasion de vous inviter à revoir la copie de la CNAM au niveau du projet de classification.

Les difficultés de recrutement de praticiens conseils sont aujourd'hui mises en avant dans certaines régions pour évoquer, quand ce n'est pas initié, des fermetures de sites. C'est ainsi par exemple que dans le Grand Est, 4 sites sont menacés (Longwy, Chalons, Saint Dié et Verdun).

C'est choquant à plusieurs titres. D'une part il y a au total une quarantaine de salariés, ce qui est tout de même un nombre important (sur un nombre d'un peu plus de 600 salariés pour le Grand Est). D'autre part, tous ces sites secondaires sont éloignés géographiquement du site principal, avec peu ou pas de transport en commun, sauf pour Chalons. Pour tous ces sites, c'est au moins une heure de route matin et soir pour les salariés qui resteraient au service médical.

La CNAM s'était engagée à conserver un maillage territorial départemental et le SNFOCOS demande à son nouveau directeur de se positionner sur la question. Alors que les assurés ont plus que jamais besoin de nos services et de nos missions au plus près d'eux, alors que le personnel s'investit sans faille, qu'envisage la CNAM pour répondre à ces besoins et attentes : fermer ou consolider les implantations locales ?

Enfin, les conditions de travail. Ces dernières années, la CNAM a préconisé la mise en place d'accueils ouverts, basés sur le libre-service, et d'open space. Les consignes sanitaires actuelles interrogent sur la pérennité de ce modèle et sur les moyens que la CNAM va mettre à disposition des organismes locaux pour les accompagner et protéger les salariés. Déjà certaines caisses limitent, voire suspendent l'accueil en tout venant, en faisant appel à des agents de sécurité au besoin. L'équilibre entre la protection des salariés et nos missions est précaire et le risque d'incivilités augmente.

A cet égard, trois points au moins posent question :

- L'application du protocole national relatif aux frais de déplacements. Dans certains organismes, les directions semblent s'en affranchir aux dépens des personnels qui sont réaffectés sur des sites d'accueils différents et plus éloignés, tant de leur domicile que de leur lieu d'exercice habituel. Au prétexte que tous les accueils n'avaient pas ouvert, l'employeur expliquait que le site où l'agent est redéployé devient son site d'affectation et n'est donc pas éligible aux frais de déplacements. Cette position semble contraire à l'esprit et à la lettre des textes conventionnels et nous demandons à la CNAM de rappeler aux organismes que les textes conventionnels sont d'application impérative ;
- La conciliation entre télétravail et retour sur site. Le COMEX a décidé, et c'est heureux, de prolonger jusqu'au 31 octobre 2020 la possibilité laissée aux employeurs de verser une indemnité exceptionnelle au titre du télétravail. Quelle est la doctrine de la CNAM s'agissant de la quotité de télétravail autorisée ?
- Des reconfinements partiels sont envisagés dans les semaines ou les mois à venir. Que se passera-t-il pour les salariés concernés au niveau de l'impact RH et de l'accompagnement, notamment si le salarié n'est pas équipé pour le télétravail ?

Au début de l'été, l'UCANSS nous disait que le COMEX n'irait pas demander d'enveloppe supplémentaire pour le personnel, notamment pour étoffer le budget dévolu à la classification. Le SNFOCOS compte sur vous Monsieur FATOME pour faire évoluer les choses : **le personnel ne peut plus être la variable d'ajustement et nous demandons véritable un plan d'investissement pour le personnel.**

La délégation du SNFOCOS



- **Le chassé-croisé des agents et des micros, la révolution du télétravail**

Bureaux vidés de leurs agents et de leur matériel, télétravail de masse, puis premiers retours avec le déconfinement, et de nouveau départ en télétravail car la rentrée ne sera pas le retour à la normale tant attendu et que travailler sur une plateforme avec un masque, ce n'est pas évident. Et des portables livrés en masse, compatibles Windows 10 mais avec des applications qui ne le sont pas toutes : il n'y a pas que le COVID qu'on teste.

Et piloter des bureaux vides, malgré les formations ce n'est pas si simple, tant les liens sont difficiles à établir. Le télétravail explose partout dans le monde, et on ne pourra pas revenir en arrière : nos protocoles sont déjà dépassés, il est nécessaire de les remettre en négociation et surtout de se donner une marge d'appréciation managériale locale pour faire face aux temps perturbés qui nous attendent dans les prochaines semaines.

- **« Quoi qu'il en coûte » mais à quel prix ?**

On paye, on paye, on paye. Les FAQ s'allongent, avec leur lot d'exceptions, de dates d'application, de transmission au dernier moment pour paiement ... Disons hier ?

Et pourtant les assurés s'inquiètent, protestent, vitupèrent au téléphone. C'est vrai qu'on a du mal à payer, les agents croulent sous la charge, les retards s'accumulent.

- **Morosité**

Où se sont confinées la bonne humeur, la convivialité, la relation humaine ? Elles n'ont pas repris le chemin de l'entreprise. Prendre un café avec ses collègues, quand ils sont là, est devenu un plaisir coupable ;

TÉMOIGNAGE

LASSITUDE

difficile de le boire avec un masque il est vrai. Il va falloir repenser les accords QVT.

- **Doute existentiel**

Est-ce que nous existons encore ? Une part de nos agents a découvert avec les premières semaines du confinement qu'ils n'étaient pas « essentiels ».

Les autres commencent à se poser des questions.

Avec le déconfinement est arrivé le contact tracing et, si le caractère essentiel de la mission ne fait pas de doute, il faut bien dire qu'on ne parle plus que de ça. Autrement dit, les autres n'existent plus.

Pour les personnes qui se sont portées volontaires, l'enthousiasme s'épuise dans le 7 jours sur 7, la contrainte des 4 H pour appeler les assurés, qui mobilise les agents : mais il faut être là au cas où, samedi, dimanche, soirée.

L'enthousiasme s'épuise aussi devant une gestion de 15J en 15J, où on ne peut rien prévoir sur ce qu'on fera demain, ni le sort des activités (et donc potentiellement de clients) qu'on a dû délaissier pour répondre à un appel au volontariat. Et quand on est dans un secteur non prioritaires se sent-on vraiment le choix ?

- **Passer du court terme au moyen terme**

Même si personne dans le monde ne sait de quoi demain sera fait, même si on ne demande pas à notre caisse nationale de se transformer en diseuse de bonne aventure, nous avons maintenant besoin, pour ne pas implorer, d'avoir une vision au moins pour la fin de l'année

De nouvelles priorités ont été définies mais ça n'empêche pas de se demander jusqu'à quand et quel sera l'avenir de certains métiers puisqu'ils ne sont pas essentiels ? La conscience professionnelle,

l'investissement dans les activités, sont encore répandue dans nos organismes.

- **Ne pas faire payer aux agents des résultats dégradés**

Depuis mars, nos résultats CPG et nos résultats intéressement sont fortement perturbés. Le CPG réaménagé est bousculé par le rebond de l'épidémie. Voire, il sera neutralisé.

Les agents subissent la situation, et les organismes essaient de se caler au mieux sur des directives changeantes.

Il nous faut espérer que l'intéressement ne subira pas une épidémie dévastatrice à la baisse. Ce serait très mal vécu.

- **Reconnaitre les limites de l'ETPMA : la quadrature du cercle est inatteignable**

2020 nous montre les limites d'une diminution constante de nos effectifs. Les marges de manœuvre s'étiolent et quand la production de normes ne se tarit pas en parallèle, nous risquons de mourir, dans une bonne santé de façade : oui nous réussissons le contact tracing, mais nous perdrons la confiance de nos mandants si nous n'arrivons plus à rendre les services de base.

Les résultats se dégradent aussi dans le réseau parce que dans un contexte où nous arrivons à peine à réaliser nos missions, nous devenons dans l'incapacité de prendre une nouvelle mission sans dégrader notre service.

Le taux de remplacement uniforme pour l'organisme met en péril les métiers peu prisés ou les services de back office essentiels en concentrant les recrutements sur le front office.

La GPEC est mise à mal par l'ETPMA et les incertitudes liés aux départs en retraite à effectif réduit, gérer les départs, les tuilages, les recrutements devient la quadrature du cercle. Surtout quand la cible de recrutement est mouvante au jour le jour.

Au final : fatigué est sûrement l'état d'esprit qui nous caractérise le plus, même si nous allons toujours de l'avant : vers où ?

Cécile Dolomie, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Maladie et des ADD



HOMMAGE

À NOTRE CAMARADE ALBERT MAZELLA

Notre camarade Albert nous a quitté pendant cette période estivale.

J'ai siégé avec Albert au sein du Bureau National où j'ai pu apprécier ses qualités de militant mais surtout ses grandes qualités humaines.

A son épouse Nicole et sa fille Emmanuelle, je les assure de tout notre soutien.

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

PENSIONS DIFFÉRENTIELLES

COURRIER DU SNFOCOS À L'UCANSS SUR LA PRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ PREVERE



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

UCANSS
Monsieur Raynal Le May
Directeur de l'UCANSS
18 avenue Léon Gaumont
75980 PARIS CEDEX 20

Paris, le 31 août 2020

N/Réf : AG/MJ – 100-2020

Objet : Pratique Société PREVERE

Monsieur le Directeur,

En date du 3 juillet dernier, lors de la Commission du Système Différentiel, nous avons attiré votre attention sur une nouvelle pratique de la Société PREVERE.

Celle-ci consiste à demandé aux retraités de plus de 75 ans, un certificat de persistance des droits. Or, cette pratique a été abandonnée, depuis plusieurs années dans le cadre de la simplification administrative, par l'ensemble des régimes de retraite (de base, complémentaire, fonctionnaires, etc....) à l'exception des retraités résidant à l'étranger, mission confiée à l'AGRR.

Nous vous demandons qu'il en soit de même pour les bénéficiaires du système différentiel.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître l'avancée de cette demande et vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Secrétaire Général

Alain GAUTRON



Les dossiers de
La Michodière
Le 15 juin 2020

CLASSIFICATION



RETROUVEZ SUR NOTRE SITE INTERNET

LES « DOSSIERS DE LA MICHODIERE », (ESPACE ADHÉRENT)



Les dossiers de
La Michodière
Le 12 mai 2020

Nos actions dans le cadre de la crise sanitaire
COVID-19



AGENDA

8 septembre :
RPN Classification
Employés et Cadres

9 septembre :
Bureau National du
SNFOCOS

11 septembre :
RPN Temps partiel
dérogatoire

15 septembre :
RPN Aide aux aidants
familiaux

21 septembre 20
CPP Encadrement du
SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)